

## **Compte rendu de l'audience à la DGESCO le 19 janvier 2011**

La CNARELA, représentée par Hélène Frangoulis, François Martin et Sylvie Pédroaréna a été reçue à la DGESCO, le 19 janvier 2011 par Messieurs Xavier Turion, Adjoint au directeur général, Yves Cristofari, Inspecteur général, Sous-directeur du socle commun et Laurent Crusson, Chef du bureau des Lycées. L'entretien a duré 1h20. Deux collaborateurs de Monsieur Turion, spécialistes des programmes, se sont joints à la deuxième partie de l'entretien.

À la demande de Monsieur Turion, S. Pédroaréna présente la CNARELA, sa représentativité et ses actions.

### **Effectifs**

En préambule, nous demandons que nous soient communiqués les chiffres des effectifs des élèves étudiant le latin et/ou le grec dans le secondaire. Nous rappelons que nous avons déjà demandé par courriel ces informations qui nous ont été transmises les années précédentes. Ces informations, qui sont toujours pour nous importantes, le sont encore plus cette année puisque nous cherchons à mesurer les conséquences de la réforme du lycée. Monsieur Crusson nous informe que pour la seconde, il ne sera pas possible de distinguer les élèves inscrits en enseignement d'exploration de ceux qui suivent l'option facultative. Pour le reste, il semblerait que la baisse des effectifs en langues anciennes suive en proportion celle des effectifs globaux des lycées. La DGESCO ne dispose pas encore d'informations définitives, mais les chiffres nous seront communiqués prochainement. Nous insistons sur notre souhait de disposer de ces renseignements. Car nous constatons régulièrement que les demandes d'inscription sont nombreuses mais qu'au fil des années, dispositions administratives et dispositifs pédagogiques les découragent.

Nous souhaitons ensuite aborder les problèmes qui se posent dans le secondaire et le supérieur. Nous affirmons d'emblée que nous contestons la notion d'autonomie des chefs d'établissement, qui nous semble justifier des pratiques qui relèvent de l'arbitraire et ne permettent plus de garantir l'égalité de traitement de tous les élèves face à l'offre éducative.

### **Au collège**

Nous déplorons que les chefs d'établissements se retranchent souvent derrière les contraintes de la dotation horaire pour refuser d'ouvrir des groupes de latin ou de grec, voire d'en ouvrir en nombre suffisant pour accueillir tous les élèves. Afin de faciliter l'accès de tous aux langues anciennes, nous évoquons le cas d'heures fléchées comme celles qui existent dans l'académie de Créteil : 2h sur les 3h réservées au grec sont fléchées dans les DHG et ne peuvent donc pas être utilisées pour d'autres disciplines. Nous demandons donc la possibilité que, sur les 8h de latin (2h en 5<sup>e</sup>, 6h en 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>), quelques heures au moins soient fléchées, pour éviter les problèmes de répartition horaire. Monsieur Turion semble étonné que le grec soit fléché et rappelle qu'il n'est pas dans les habitudes de prescrire aux académies comment répartir les DHG, ni de faire des préconisations pour le latin et le grec. Nous réagissons en mettant en avant le manque d'équité qui peut en découler mais Monsieur Turion nous répond que l'équité existe dans le système de répartition des dotations données à chaque académie et que ces dotations relèvent ensuite du ressort de chaque recteur, puis de chaque établissement. Il nous invite toutefois à lui signaler les problèmes éventuels d'ouverture des groupes de latin en 5<sup>e</sup>, sans pour autant s'engager à intervenir. Nous prenons note de ce souhait.

Nous demandons ensuite un texte de cadrage qui rappellerait que les classes « bilangues » (ou les sections européennes) ne sont pas incompatibles avec l'étude des langues anciennes, mais qu'au contraire

latin et grec sont un atout pour l'approche des langues vivantes. Monsieur Turion rappelle l'autonomie des chefs d'établissement dans ce cadre mais nous précisons que certains établissements interdisent le cumul section européenne-langue ancienne. Monsieur Turion comprend alors notre appel à un texte de cadrage, sans s'engager pour autant. Un exemple significatif d'un refus puis d'une acceptation dépendant uniquement de la volonté du chef d'établissement dans un collège de l'académie de Créteil est donné. Monsieur Cristofari nous répond que le conseil pédagogique est une instance qu'il faut utiliser pour rappeler les textes. Nous expliquons que nous utilisons cette instance mais qu'elle ne suffit malheureusement pas dans certains cas. Monsieur Turion enregistre notre demande mais nous informe que les textes de cadrage ne sont pas « dans l'air du temps » et que dans le contexte budgétaire actuel, les marges de manœuvre sont très limitées. Il rappelle par ailleurs que le chef d'établissement exerce son autonomie consentie pour le meilleur et non pour le pire, ce que nous souhaiterions.

Nous nous renseignons sur l'introduction de la LV2 en 5<sup>ème</sup>, qui se pratique dans l'Académie de Clermont-Ferrand. Il ne s'agit que d'une pratique expérimentale, qui n'est pas destinée à se développer. Nous rappelons notre attachement au respect des horaires et des enseignements qui figurent dans les textes officiels. Selon nous, ils doivent être prioritaires sur des enseignements expérimentaux.

Au sujet du Brevet, on nous donne l'assurance que les points obtenus en Langues anciennes dans le cadre du contrôle continu seront comptabilisés comme par le passé. Nous demandons alors que le logiciel soit paramétré de manière à pouvoir prendre en compte les points de latin et ceux de grec pour les élèves qui suivent les deux enseignements ; cela n'aura pas d'incidence énorme mais les efforts des élèves pourront réellement être récompensés. Monsieur Turion prend note sans donner de réponse définitive.

Nous abordons enfin le socle commun. Nous déclarons que nous sommes très réservés sur ce dispositif. Cependant nous faisons remarquer que nos disciplines, qui ne figurent officiellement nulle part, peuvent trouver leur place partout, comme nos Inspecteurs généraux nous l'ont rappelé. Nous nous étonnons particulièrement de leur absence dans la compétence 5, à l'intérieur des derniers *Documents d'appui : contributions des disciplines à l'évaluation de la culture humaniste*, disponibles sur le site Éduscol. Monsieur Cristofari nous affirme que toutes les disciplines ne sont pas citées. Nous trouvons toutefois de longs développements pour le Français, l'Histoire, la Géographie, l'Éducation musicale et les Arts plastiques. Monsieur Cristofari rappelle que nos Inspecteurs généraux ont participé à l'élaboration de ces documents. Nous restons réservés sur le Livret Personnel de Compétences, mais il constitue aujourd'hui un document officiel qui doit comporter tous les renseignements nécessaires, et nous rappelons qu'il serait préférable que les contributions des Langues anciennes y figurent clairement.

### **Au Lycée**

Nous affirmons que nous souhaitons un moratoire de l'application de la réforme en première car une évaluation satisfaisante de sa mise en place en seconde n'a pas été faite. Nous dénonçons en particulier les conditions aberrantes de la mise en place des options facultatives et des enseignements d'exploration dans les établissements. Nous demandons que l'information donnée aux familles dans les collèges soit plus claire cette année.

Nous demandons qu'on nous donne l'assurance que, dans toutes les séries, les élèves pourront s'inscrire en option facultative en première. La réponse de Monsieur Crusson est positive. Il ajoute que va bientôt paraître un nouveau document, plus explicite, sur le cycle terminal. Il considère que la réforme a pour effet de « sanctuariser » les langues anciennes, comme le montre l'horaire de 3 heures en

enseignement d'exploration alors qu'il est le plus souvent d'1h30. Nous répondons que cet horaire n'est pas exceptionnel car il concerne aussi la LV3. De plus, si dans les textes l'enseignement d'exploration peut sembler une chance pour les langues anciennes, son application concrète dans les établissements a souvent abouti à des suppressions de groupes ou à des dispositifs extravagants.

Nous demandons que le calendrier des épreuves orales facultatives du baccalauréat soit harmonisé au niveau national car selon les académies, la même épreuve peut se dérouler un mois plus tôt ou un mois plus tard. Monsieur Crusson nous répond que le baccalauréat pose bien d'autres problèmes, si bien qu'on ne peut se pencher sur celui que nous évoquons ; il est nécessaire de laisser l'autonomie aux recteurs pour les épreuves facultatives. Nous insistons cependant sur le sentiment d'injustice éprouvé par les collègues et leurs élèves.

Plus généralement, nous indiquons notre opposition à la politique des réseaux d'établissements, qui ne peut avoir pour effet que la suppression des langues anciennes, comme c'est le cas en Guadeloupe. On ne voit pas comment des élèves pourraient se déplacer dans un autre lycée pour y suivre un enseignement de latin ou de grec dans des conditions satisfaisantes. Monsieur Turion nous répond que les regroupements en réseaux restent une solution « raisonnable » et que cela est normalement prévu.

Nous rappelons le problème posé par le logiciel AFFELNET qui, à l'entrée en seconde, ne permet pas de saisir les options facultatives. L'érosion des effectifs à l'entrée au lycée est en partie due aux démarches difficiles pour les élèves et les familles, lors des préinscriptions et même lors de la rentrée.

Nous soulevons le problème de ventilations de services qui apparaissent dans certaines académies (Grenoble, Dijon, Besançon). Elles partagent le poste de l'enseignant de Lettres classiques en « support définitif » comprenant les heures de langues anciennes et « complément de service provisoire » regroupant les heures de français. Les raisons invoquées par les chefs d'établissements sont d'ordre technique, mais varient selon les interlocuteurs. Monsieur Turion prend note, mais ne peut nous expliquer cette situation qui n'est pas générale.

Nous soulignons enfin le manque d'enseignants de Lettres classiques et les problèmes de remplacements qui en résultent. Nous rappelons que le recours à des professeurs de Lettres modernes pour enseigner les langues anciennes doit rester exceptionnel car il condamne le grec. De plus, avec la disparition de l'épreuve de langue (ancienne ou vivante) au CAPES de Lettres modernes, on ne voit pas comment ce palliatif pourrait durer.

### **Le supérieur**

Faute de temps, les problèmes de l'enseignement supérieur sont évoqués rapidement.

#### Pour le CAPES :

Nous demandons le maintien du nombre de postes malgré la baisse du nombre des candidats cette année. Nous indiquons que cette baisse est conjoncturelle.

Au sujet de l'épreuve orale en langue ancienne, nous souhaitons que ses modalités soient fixées rapidement afin que professeurs et étudiants puissent en envisager au plus tôt la préparation.

Nous rappelons notre opposition à l'épreuve « Agir en fonctionnaire... ».

À l'écrit, nous contestons la notion de « dominante », les enseignants de Lettres classiques devant être formés au même niveau en français, en latin et en grec.

Nous demandons une remise à plat complète de la réforme dite de « masterisation », ainsi que le rétablissement d'une réelle année de stage pour les étudiants reçus au concours, avec un tuteur spécialiste de Lettres classiques. Nous refusons que des classes soient confiées en responsabilité à des étudiants qui n'auront peut-être pas le concours.

Sur toutes ces questions, Monsieur Turion nous conseille de nous adresser à Monsieur Santana, à la DGRH du ministère.

Nous faisons part des conditions difficiles d'entrée dans le métier auxquelles sont confrontés les stagiaires cette année : la formation est quasi inexistante. Sur Toulouse, seule une demi-journée de formation pour les langues anciennes a pu avoir lieu. Monsieur Turion rappelle qu'il n'y a certes pas de stage disciplinaire mais que toutes les académies respectent un cahier des charges et qu'un tiers des obligations réglementaires de service est consacré à la formation. Nous faisons remarquer que la formation est souvent tardive et arrive après les démissions, qui sont nombreuses cette année. Monsieur Turion nous répond qu'il n'y a pas à sa connaissance plus de démissions que les autres années. Monsieur Cristofari nous fait remarquer que nous avançons des informations non vérifiées et qu'il suit de près le tableau de bord des démissions qui n'a rien à voir avec le tableau que nous dressons. Nous rappelons qu'un article a été posté à ce propos sur le site du café pédagogique (7 janvier 2011) mais nous sommes invités à le relire. Nous évoquons alors le cas de l'Université de Saint-Étienne qui compte déjà 4 démissionnaires sur 7 candidats admis, ainsi que celui de l'Académie de Créteil où le nombre de démissionnaires en Lettres dépasse déjà, au mois de janvier, le nombre total de démissionnaires, les années antérieures, toutes disciplines confondues. Monsieur Turion nous fait savoir que le ministre décidera ou pas de communiquer de nouveaux chiffres. Nous réitérons notre demande de meilleures conditions pour entrer sereinement dans le métier.

Pour finir, nous rappelons les problèmes de la formation continue, qui ne peut plus être assurée dans certaines académies, comme cela est le cas à Nantes par exemple, faute de moyens.

### **Conclusion :**

Nous avons effectivement pu évoquer tous les problèmes dont nous souhaitions parler. Monsieur Turion nous a affirmé en avoir pris note, mais ne pouvoir s'engager sur des démarches. Il nous a fait savoir que la réflexion que nous avons eue serait poursuivie avec Monsieur Blanquer, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire et Monsieur Kerrero, membre du cabinet du ministre, Conseiller aux affaires pédagogiques et à l'égalité des chances. Espérons que nos remarques seront prises en compte. Cependant, nous ne pouvons que dénoncer le fait que nous soient toujours objectés l'autonomie des chefs d'établissement et le cadre de la dotation horaire, présentés comme des éléments positifs de notre système alors qu'ils justifient tous les arbitrages.

De plus, comme nous avons eu l'occasion de le dire au cours de l'entretien à Monsieur Cristofari qui nous demandait ce que nous faisons pour éviter de perdre des élèves, nous refusons qu'on tienne les enseignants de langues anciennes pour responsables des baisses d'effectif au fil du cursus, alors que des

embûches attendent les élèves à tous les niveaux et que le statut d'option facultative fragilise sans cesse nos disciplines.

Enfin, nous savons maintenant que c'est à Monsieur Santana que nous devons nous adresser à propos de la formation et du recrutement des enseignants.

Compte rendu rédigé conjointement par Hélène Frangoulis, François Martin et Sylvie Pédroaréna